



[FONDS DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE]

Document résumant le programme de financement du FDEE
Pour recevoir la politique complète veuillez communiquer avec le CLD d'Avignon à
info@cldavignon.com ou au 364-2000
Révision septembre 2007



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Le CLD d'Avignon offre un soutien technique et financier aux entreprises de l'économie sociale de son territoire selon les critères établis dans sa politique d'investissement.

L'économie sociale est définie comme étant les activités et les organismes issus de l'entrepreneuriat collectif qui respectent les principes suivants :

- Elle a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagères et les usagers, les travailleuses et les travailleurs;
- Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et de ses revenus;
- Elle fonde ses activités sur le principe de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

Clientèle admissible

- Les organismes sans but lucratif et incorporés et les coopératives qui ont leur place d'affaires principale et qui oeuvrent sur le territoire de la MRC d'Avignon.

Entreprises admissibles

- Les entreprises en phase de démarrage ou en expansion oeuvrant dans tous les secteurs d'activités qui répondent aux besoins de la population et des collectivités.
- Ces entreprises produisent des biens et des services; elles sont viables financièrement et procurent des emplois durables. Elles ont des sources de financement diversifiées et génèrent des revenus autonomes.

Formes d'aide

- L'aide financière est versée sous forme de subvention.
- **Dépenses admissibles** – Dépenses en capital telles que terrain, équipement, bâtisse, machinerie, acquisition de nouvelles technologies, fonds de roulement pour la 1^{re} année d'opération. Les projets doivent s'inscrire prioritairement dans les secteurs d'activités que l'on retrouve en Annexe I



PROGRAMME DE FINANCEMENT

Annexe 1

Secteurs d'activité prioritaires

Les biotechnologies marines

- Aquiculture
- Conchyliculture (mye, moule, pétoncle)
- Les applications biotechnologiques

L'agroalimentaire

- Le développement de productions
- Les cultures alternatives et non traditionnelles
- Les productions biologiques et les produits du terroir

Le tourisme

- Le tourisme de destination (religieux, de congrès, santé, culturel, etc...)
- Les nouvelles formes de tourisme (agrotourisme, tourisme d'aventure, écotourisme)

La forêt

- L'acériculture
- Les 2^e et 3^e transformation du bois
- Les produits à valeur ajoutée
- Les applications biotechnologiques

À noter que tous les secteurs non exclus bien que non prioritaires sont des secteurs admissibles.



**PROGRAMME DE
FINANCEMENT**

Secteurs d'activité exclus

Pour toute nouvelle entreprise ou acquisition d'entreprises existantes, les secteurs suivants sont exclus.

Commerces de détail – Comprend : toutes catégories de vente au détail (vêtements, aliments, ameublement, automobiles, station-service, loisirs, etc...).

Hébergement et restauration – Comprend : gîtes, hôtels, motels, camping, bar, pourvoyeur, restaurant, cantine.

Services aux entreprises – Comprend : les services d'informatique, de comptabilité, avocats, notaires, publicité, architectes, ingénieurs.

Services de santé et services sociaux – Comprend : les bureaux de pratique privée dans tous les domaines de la médecine générale et spécialisée, travailleurs sociaux, psychologues ainsi que toutes les disciplines de la médecine douce ou alternative (naturopathe, acupuncteur, etc...).

Services personnels et domestiques – Comprend : salon de coiffure, bronzage, esthétique, massage, etc...



**PROGRAMME DE
FINANCEMENT**

Secteurs d'activité exclus

Construction – Comprend : tous les constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux (bâtiment résidentiel et autre, charpenterie, plomberie, électricité, finition intérieure et extérieure, etc..).

Transport – Comprend : l'industrie du camionnage, le transport aérien, ferroviaire ou maritime ainsi que le transport en commun.

Divers – Agences de rencontres, entreprises à caractère religieux, entreprises à caractère sexuel, tout secteur hautement concurrentiel.

Note : S'il s'agit d'un service ou produit **essentiel et inexistant** dans une municipalité, il pourrait y avoir exception.